



ORAMIP

OBSERVATOIRE RÉGIONAL
DE L'AIR EN MIDI - PYRÉNÉES



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

Zone concernée : Département du Tarn-et-Garonne

PROCÉDURE D'INFORMATION DU PUBLIC pour les PARTICULES EN SUSPENSION PM10.

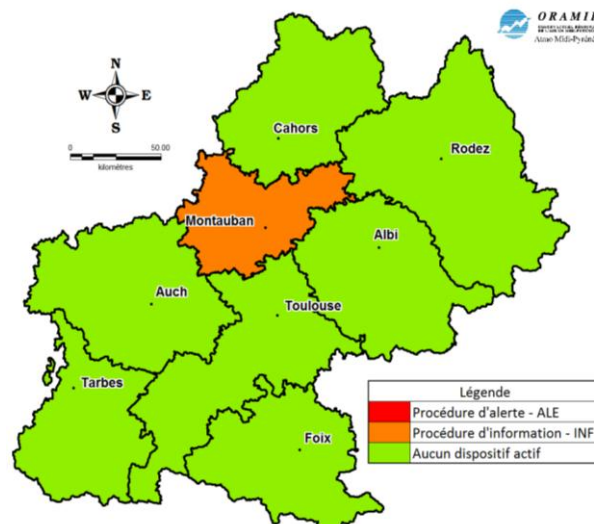
Recommandations sanitaires et comportementales

Communiqué du 13/12/2015 à 8h00

Sur le département du Tarn-et-Garonne, l'ORAMIP a enregistré une concentration en particules en suspension (PM10) supérieure à 50 microgrammes par mètre cube ($\mu\text{g}/\text{m}^3$).

Conformément à l'arrêté préfectoral du 03 mai 2012, le préfet du Tarn-et-Garonne met en œuvre la procédure d'information et de recommandation du public.

MERCI DE RELAYER CE MESSAGE



DESCRIPTION DU PHENOMENE

La cause principale de cette pollution est l'accumulation des particules en suspension du fait d'une atmosphère très stable et d'un vent faible. Ces particules peuvent être émises par le trafic routier, les dispositifs de chauffage, les industries, ou peuvent être d'origine naturelle.

ÉVOLUTION

Depuis plusieurs jours, l'effet combiné des émissions polluantes et de conditions météorologiques défavorables à la dispersion des polluants dans l'air a entraîné l'accumulation dans l'atmosphère de particules en suspension.

Le seuil d'information et de recommandation est à nouveau dépassé sur le département du Tarn-et-Garonne pour cette journée de dimanche 13 décembre 2015.

Le vent d'Autan devrait se lever lundi et favoriser ainsi la dispersion des polluants dans l'air.

Cette procédure est valable pour la journée du 13/12/2015.

Renseignements ORAMIP : 05.61.15.42.46 / 06.85.03.06.46

Résultats actualisés disponibles sur www.oramip.org



ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

Zone concernée : Département du Tarn-et-Garonne

PROCÉDURE D'INFORMATION DU PUBLIC pour les PARTICULES EN SUSPENSION PM10.

Recommandations sanitaires et comportementales

Communiqué du 13/12/2015 à 8h00

RECOMMANDATIONS POUR REDUIRE LA POLLUTION

- réduire les vitesses de tous les véhicules,
- pratiquer le covoiturage et utiliser les transports en commun,
- s'assurer du bon fonctionnement des dispositifs industriels de dépoussiérage,
- éviter d'allumer des feux d'agrément (bois),
- limiter les activités d'écobuage,
- rappel de l'interdiction des activités de brûlage de déchets verts.

RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Les adultes et enfants avec des problèmes cardiaques ou pulmonaires devraient envisager de réduire les activités physiques et sportives intenses. Ils doivent respecter leur traitement médical en cours et consulter leur médecin en cas de difficulté respiratoire inhabituelle

Il est également recommandé de veiller à ne pas aggraver les effets de la pollution par d'autres facteurs irritants des voies respiratoires, tels que l'usage de solvants ou de peinture sans protection appropriée, et surtout par la fumée de tabac. L'aération des locaux doit être maintenue.

Renseignements ORAMIP :

Résultats actualisés et recommandations comportementales disponibles sur www.oramip.org

05.61.15.42.46 / 06.85.03.06.46

Informations sur la santé, **AIR-SANTE : 05.61.77.94.44**



ORAMIP
OBSERVATOIRE RÉGIONAL
DE L'AIR EN MIDI - PYRÉNÉES



ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

Zone concernée : Département du Tarn-et-Garonne

PROCÉDURE D'INFORMATION DU PUBLIC
pour les PARTICULES EN SUSPENSION PM10.

Recommandations sanitaires et comportementales

Communiqué du 13/12/2015 à 8h00

Liste des communes concernées par cet évènement de pollution de l'air :

Toutes les communes du Tarn-et-Garonne.